

**COMITE SYNDICAL DE ROANNAISE DE L'EAU
du Mercredi 8 juillet 2026 à 18h00**

COMPTE-RENDU

Étaient présents :

Daniel FRECHET, Aldo MARCUCCILLI, Philippe CHATRE, Timothée CRIONAY, Laurent BELUZE, Pierre DEVEDEUX, David DOZANCE, Jacky GENESTE, Charles LABOURE, Jean FAYOLLE, Dominique RORY, Thierry THOLIN, Jean-Luc REYNARD, Eric BECOT.

Absents avec excuses :

Lucien MURZI, Romain COQUARD, Stéphanie FAYARD, Marie CROUZIER, Elisabeth PLAGNAL, Alain GOFFOZ, Sophie GOUDARD.

1) Labellisation Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver la modification des statuts de Roannaise de l'Eau afin d'intégrer sa reconnaissance en tant Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) ;
- Préciser que la demande sera transmise par Roannaise de l'Eau à l'ensemble de ses membres qui disposeront d'un délai de trois mois pour se prononcer sur la modification envisagée. A défaut de délibération dans ce délai, la décision est réputée favorable ;
- Dire que les modifications des statuts s'appliqueront à compter du 1^{er} novembre 2026.

Le Président,



Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2) Désignation du délégué à la CLE du SAGE Loire en Rhône-Alpes

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- accepter de ne pas procéder au scrutin secret ;
- approuver la désignation de Monsieur Daniel FRECHET en tant que délégué de Roannaise de l'Eau pour siéger à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3) Désignation des délégués à l'association AMORCE

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- accepter de ne pas procéder au scrutin secret ;
- approuver la désignation de Philippe CHATRE en tant que délégué titulaire et Lucien MURZI en tant que délégué suppléant.

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4) Désignation d'un délégué au CNAS

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Accepter de ne pas procéder au scrutin secret ;
- Approuver la désignation de Monsieur Aldo MARCUCCILLI pour participer à l'assemblée départementale annuelle du Comité National de l'Aide Sociale ;
- Mettre en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au Comité National de l'Aide Sociale à compter du 6 janvier 2021 ;
- Autoriser M. le Président à signer la convention d'adhésion au Comité National de l'Aide Sociale.

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5) Désignation des délégués à la Fédération Nationale des Communes Forestières (FNCOFOR)

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- accepter de ne pas procéder au scrutin secret ;
- approuver la désignation de Monsieur Laurent BELUZE en tant que titulaire et Monsieur Charles LABOURE en tant que suppléant pour siéger à la Fédération nationale des communes forestières.


Le Président,
Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6) Création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) et désignation de ses membres

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- approuver la création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux ;
- arrêter le nombre de membres titulaires de la commission à 11 ;
- arrêter la composition de la Commission Consultative des Services Publics Locaux comme suit :
 - 3 membres titulaires de l'assemblée délibérante ;
 - 8 membres représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux ;
- accepter de ne pas procéder au scrutin secret ;
- procéder à la désignation des membres de l'assemblée délibérante qui siègeront au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux :
 - Lucien MURZI
 - Philippe CHATRE
 - Pierre DEVEDEUX
- procéder à la nomination des représentants des usagers et des habitants intéressés à la vie des services publics locaux :
 - 1 représentant de l'association Que Choisir Ensemble 42 Loire (Roanne)
 - 1 représentant de l'Association FO Consommateurs Roannais (AFOC Roanne)
 - 1 représentant de l'association Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV Amplepuis)
 - 1 représentant de l'Association Familles Rurales de La Pacaudière
 - 1 représentant de la Chambre d'Agriculture de la Loire
 - 1 représentant de la Chambre du Commerce et de l'Industrie Lyon Métropole - Roanne
 - 1 représentant de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Roanne et Région (AAPPMA)
 - 1 représentant de l'Association Roannaise de Protection de la Nature (ARPN)

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7) Délocalisation de la séance du 23 septembre du Comité Syndical

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver la tenue du Comité Syndical le mercredi 23 septembre 2026 à 18h à la station d'épuration de Roanne.

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8) Accès au puisage des eaux usées traitées à la STEU de Roanne pour la société Assistance et Maintenance VEOLIA France

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver la suppression de la borne de puisage d'eau potable rue Langénieux à Roanne ;
- Approuver que le point de puisage en eaux usées réutilisées (REUT) principal pour la société Assistance et Maintenance VEOLIA France est maintenant situé sur le site de la station de traitement des eaux usées de Roanne ;
- Approuver que l'accès pour les camions hydrocureurs de la société Assistance et Maintenance VEOLIA France à ce point de puisage a été élargi 24/24, 7/7 avec une procédure spécifique de remplissage ;
- Décider que l'accès à ce point de puisage est forfaitisé à 1 500 € HT par an.

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9) Acquisition parcelle dans le périmètre de protection rapprochée des barrages sur la commune des sur la commune des Noés

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée AD 251 sur la commune des Noés ;
- Préciser le prix d'acquisition à 21 000 € ;
- De reconnaître avoir pris connaissance de l'application du régime forestier sur la parcelle qui fait l'objet de la vente qui continuera à s'y appliquer conformément au code Forestier ;
- Dire que les frais de notaire seront à la charge de Roannaise de l'eau ;
- Autoriser Monsieur Aldo MARCUCCILLI, Vice-Président délégué aux moyens généraux à effectuer toutes les démarches concourant à l'opération et à signer les actes ;
- Dire que les dépenses seront réglées sur les crédits prévus à cet effet au budget concerné.

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10) Acquisition parcelle dans le périmètre de protection rapprochée des barrages sur la commune de Saint-Rirand

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver l'acquisition de la parcelle cadastrée AE 228 sur la commune de Saint-Rirand ;
- Préciser le prix d'acquisition à 5 500 € ;
- De reconnaître avoir pris connaissance de l'application du régime forestier sur la parcelle qui fait l'objet de la vente qui continuera à s'y appliquer conformément au code Forestier ;
- Dire que les frais de notaire seront à la charge de Roannaise de l'eau ;
- Autoriser Monsieur Aldo MARCUCCILLI, Vice-Président délégué aux moyens généraux à effectuer toutes les démarches concourant à l'opération et à signer les actes ;
- Dire que les dépenses seront réglées sur les crédits prévus à cet effet au budget concerné.

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11) Accord de territoire relatif à l'assainissement sur Roannaise de l'eau

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver les objectifs et les enjeux de l'accord de territoire d'une durée de 3 ans ;
- S'engager à réaliser les opérations de l'accord dont il assure la maîtrise d'ouvrage et ce, en respectant la programmation, sous réserve de l'obtention des budgets annuellement soumis au vote du conseil syndical ;
- Autoriser le Président à déposer auprès des partenaires financiers les dossiers de demande de subventions relatifs à ces opérations ;
- Autoriser le Président à signer l'accord de territoire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12) Convention entre Roannaise de l'Eau et la commune de Neulise : extension du réseau d'eau potable chemin des Soeurs

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver la convention de financement avec la Commune de Neulise pour un montant global estimé à 14 013,76 € HT ;
- Autoriser Monsieur le Président à signer la convention ;
- Dire que les recettes seront encaissées sur le budget concerné.

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13) Déclaration d'Utilité Publique Sources Bois Tor

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Lancer la procédure de Déclaration d'Utilité Publique pour les 5 captages d'eau potable A,B,C,D,E de « Bois tor » pour un débit autorisé de 13m³/h de porter le dossier de mise à l'enquête publique et de demander l'ouverture de l'enquête publique ;
- Désigner un bureau d'étude environnemental pour la réalisation du dossier d'étude préalables, du dossier d'enquête publique et parcellaire, et du dossier à porter à l'enquête publique ;
- Demander à l'ARS de nommer un nouvel hydrogéologue agréé pour suivre la procédure et retirer l'arrêté de DUP du 18 avril 1953 ;
- Engager l'inscription au budget de tous les crédits nécessaires pour la mise en place de cette DUP et les travaux afférents qui seront prescrits dans l'arrêté de DUP ;

- Engager la demande de subvention à l'Agence de l'eau et au Conseil Général pour couvrir les frais administratifs de bureaux d'étude, d'enquête publique, de commissaire enquêteur et de tous les travaux qui seront à réaliser (50 % de subvention).

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14) Engagement des acteurs du territoire de l'Aillant et du Trambouzan en faveur de la protection de la qualité de l'eau et des écosystèmes

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver la convention de l'engagement des acteurs du territoire de l'Aillant et du Trambouzan en faveur de la protection de la qualité de l'eau et des écosystèmes ;
- Autoriser Monsieur le président de Roannaise de l'eau à signer la convention.

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15) Application du régime forestier parcelles Bois Tor commune de Saint-Alban-les-Eaux

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- demander l'application du Régime Forestier pour les parcelles désignées ci-dessus.

Le Président,

Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16) Avenant n°1 à la convention d'adhésion au SPIC ROC42

Il a été demandé au Comité Syndical de bien vouloir :

- Approuver les termes de l'avenant n°1 à la convention ROC42 approuvée en 2022 par Roannaise de l'Eau
- Autoriser le Président de Roannaise de l'eau à signer cet avenant.

Le Président,



Daniel FRECHET

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fin de la séance : 19h30